

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2007

Le vingt cinq octobre deux mil sept, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Etaient présents : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Florence LOUVET, Yves SOYEUX, Françoise DENEUVE, Martine NIEL, Odile BIGO, Patrice PETIT et Laurent LEFEBVRE.

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs : Jean-Marie L'HERNAULT pouvoir à Laurent LEFEBVRE, Véronique CLOCCQUÉ pouvoir à Florence LOUVET, Paul BATUT pouvoir à Annie PRIEUR, Valter GUERREIRO pouvoir à Françoise DENEUVE, Annette SAINT AUBIN pouvoir à Jean-Guy LECOUTEUX et Michel GRENUT pouvoir à Yves SOYEUX.

Absents excusés : Jean-Louis ANDRIEU et Marie-Josée BRUMACHON,

Date de convocation : 22 octobre 2007

Date d'affichage : 22 octobre 2007

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 10 Votants : 16

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté, **à l'unanimité**

Réforme des autorisations de construire

Convention de mise à disposition des services instructeurs du droit des sols de la Direction Départementale de l'Équipement de Seine-Maritime

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application du décret n° 2007.18 du 15 janvier 2007, une importante réforme des autorisations de construire est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et qu'il y a lieu de mettre en place une nouvelle convention avec les services de l'Etat.

Cette convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux usagers au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de concertation entre la mairie, autorité compétente, et la DDE, service instructeur, qui, tout à la fois :

- § respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- § assurent la protection des intérêts communaux ;
- § garantissent le respect des droits des administrés.

Monsieur le Maire précise que les prestations assurées par la DDE au titre de cette convention sont gratuites.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Classement des Hameaux « Les Gravettes et la Poterie » en Agglomération.

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux aménagements en cours de réalisation sur la route départementale 6015, aux lieux dits « Les Gravettes » et « La Poterie » il y a lieu désormais de classer en Agglomération la section OPR7 + 360 à OPR6+460 sous les dénominations suivantes à l'aide de deux panneaux :

LES GRAVETTES
Commune de Belbeuf

LA POTERIE
Commune de Belbeuf

Après échange de vues, le Conseil municipal **à l'unanimité DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté.

Ces dispositions seront matérialisées par les panneaux d'Entrée et de Sortie d'Agglomération :

EB10 (Entrée) EB20 (Sortie)

Dès la mise en place de ces panneaux, la vitesse sera limitée à 50km/h à l'intérieur de l'Agglomération. Cette mesure sera confirmée par la prise d'un arrêté du maire.

Avenant contrat d'assurances - Multirisque Informatique -

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande de l'assureur (AXA), il est nécessaire de passer un avenant pour le contrat d'assurances multirisque informatique du fait de l'acquisition de matériel informatique neuf au Groupe Scolaire Maurice Genevoix.

Après exposé et après en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil municipal :

- DÉCIDE d'accepter l'avenant au contrat d'assurance « Multirisque informatique » à effet du 8 octobre 2007.

A l'unanimité.

Contrat prévoyance du personnel des Collectivités Territoriales (Personnel CNRACL et IRCANTEC)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le contrat souscrit le 1^{er} janvier 2005 cessera ses effets le 31 décembre 2007 et qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement.

Après exposé et en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour consulter plusieurs compagnies d'assurances pour une mise en concurrence et l'autorise ensuite à signer le contrat.

A l'unanimité.

Attribution de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association Belbeuf Loisirs Jeunes a engagé des dépenses imprévues pour la fête de la musique du 21 juin 2007 s'élevant à 250€.

Après en avoir DÉLIBÉRÉ le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 250€ à l'Association B.L.J.

A l'unanimité.

Bail professionnel au profit de Philippe CRESPIY, Infirmier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un local dans le presbytère, situé Chemin de la Poterie, est loué à Philippe CRESPIY, depuis le 1^{er} octobre 2007, afin qu'il puisse exercer son activité d'infirmier et précise qu'il est nécessaire d'établir un bail professionnel.

Après exposé et après en avoir DÉLIBÉRÉ, le Conseil municipal :

- DONNE son accord pour l'établissement d'un bail professionnel chez Maître BOUGEARD à Mesnil-Esnard à effet du 1^{er} octobre 2007. Le bail est conclu aux mêmes conditions tarifaires que celui des médecins installés à l'étage.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce bail.

A l'unanimité

Budget 2007

Décisions modificatives - Virements de crédits -

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal vote les décisions modificatives suivantes :

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES CHARGES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES CHARGES PREVISIONNELLES
SECTION DE FONCTIONNEMENT COMPTES DE CHARGES			
60611	EAU et ASSAINISSEMENT	1 000.00 €	
60612	GAZ - ELECTRICITE		2 000.00 €
60613	COMBUSTIBLE		3 000.00 €
61522	ENTRETIEN DES BATIMENTS		5 725.00 €
61880	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		500.00 €
62250	INDEMNITES AUX COMPTABLES		275.00 €
62260	HONORAIRES		250.00 €
62270	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX		750.00 €
62280	AUTRES REMUN. D'INTERMEDIAIRES	1 000.00 €	
63550	TAXES ET IMPOTS SUR VEHICULES		1 500.00 €
64110	REMUN. PERSONNEL TITULAIRE		5 000.00 €
64130	REMUN. PERSONNEL NON TITULAIRE	35 950.00 €	
64168	EMPLOIS INSERTION		18 700.00 €
64170	REMUN. APPRENTIS		1 250.00 €
64831	CPA - INDEMNITES AUX AGENTS		1 000.00 €
66100	CHARGES D'INTERETS	2 000.00 €	
.023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	72 861.00 €	
	72 861.00 €	112 811.00 €	39 950.00 €
		DIMINUTION DES PRODUITS PREVISIONNELS	AUGMENTATION DES PRODUITS PREVISIONNELS
COMPTES DE PRODUITS			
73811	TAXES ADDITIONNELLES D. de MUTATION		24 322.00 €
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE		3 489.00 €
74750	COMPENSATION COMM. D'AGGLO		58 050.00 €
74780	SUBVENTIONS - AUTRES ORGANISMES	13 000.00 €	
	-72 861.00 €	13 000.00 €	85 861.00 €

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
COMPTES DE DEPENSES			
1641	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	25 000.00 €	
2112 - 46	TERRAINS		1 101.00 €
2158 - 47	MATERIELS DIVERS	14 000.00 €	
2183 - 61	MATERIELS INFORMATIQUES	13 000.00 €	
2111 - 78	TERRAINS		1 739.45 €
2158 - 79	MATERIELS ATELIER		10 000.00 €
2151 - 83	RESEAUX DE VOIRIES	90 000.00 €	
21312 - 93	BATIMENTS DIVERS	17 000.00 €	
21316 - 94	EQUIPEMENT CIMETIERE		2 123.00 €
205 - 100	INTERNET		1 906.00 €
21534 - 101	ECLAIRAGE PUBLIC HORS SYNDICAT		992.00 €
2315 - 112	RD7 et RD207		45 119.55 €
	96 019.00 €	159 000.00 €	62 981.00 €
		DIMINUTION DES RESSOURCES PREVISIONNELLES	AUGMENTATION DES RESSOURCES PREVISIONNELLES
COMPTES DE RESSOURCES			
1323	SUBVENTION DEPARTEMENT		23 158.00 €
.021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		72 861.00 €
	-96 019.00 €	0.00 €	96 019.00 €

Le Conseil municipal adopte ces décisions modificatives

A l'unanimité

Personnel communal - Tableau des effectifs -

Monsieur le Maire communique pour information le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} octobre 2007.

Questions diverses

Madame Florence LOUVET informe l'assemblée que la troisième élection du Conseil Municipal des enfants aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2007 et sa mise en place le mardi 18 décembre 2007.

Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX rappelle que l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme débutera le lundi 5 novembre 2007.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.